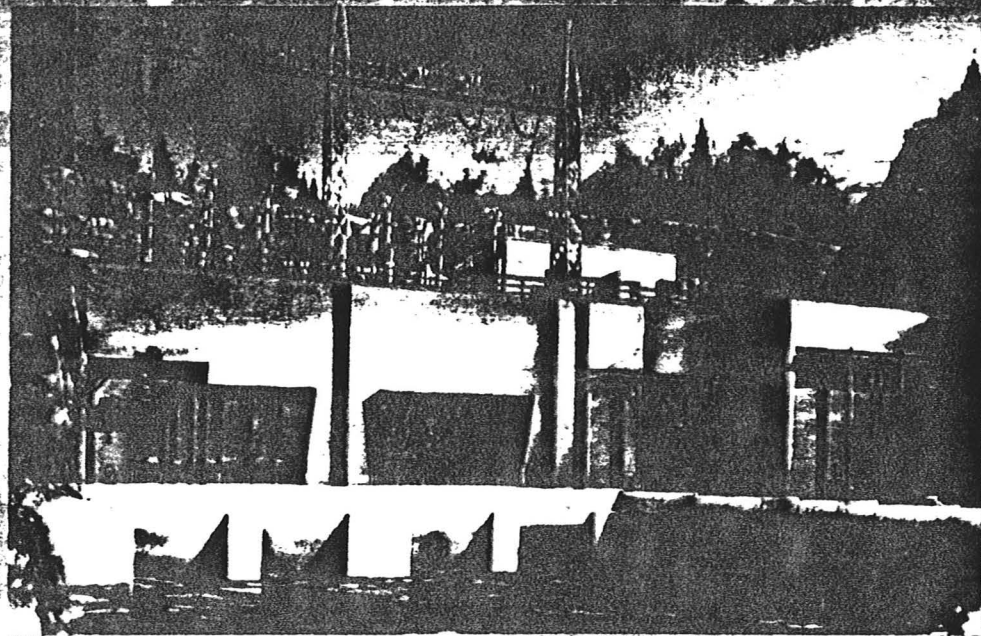


CONTRIBUER À UN AVENIR PLUS SAIN

*Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Toulnostouc*

**Secteur
du futur
réservoir**

Mémoire présenté
à la commission
d'enquête du
Bureau d'audiences
publiques sur
l'environnement



ACRGTO

Association des constructeurs de routes et
grands travaux du Québec

**Association des constructeurs de routes
et grands travaux du Québec**

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Aménagement hydroélectrique de la Toulmoustouc

8 mars 2001

Préparé par le Service
des communications de l'ACRGTO



Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Québec, le 8 mars 2001

Madame Louise Boucher

Présidente

Commission d'enquête du Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement (BAPE)
sur le projet de l'aménagement de la Toulnostouc
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec), G1R 6A6

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le mémoire de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec concernant le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc dans le cadre des consultations de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Recevez, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

PD/pb

Pierre Delangis
Président du Conseil d'administration

p.j.

Table des matières

<i>Introduction</i>	5
<i>Un lien étroit avec l'histoire</i>	5
<i>Respect de l'équilibre</i>	6
<i>Des besoins essentiels</i>	6
<i>Une expertise québécoise</i>	7
<i>De sévères critères environnementaux</i>	9
<i>Des retombées importantes</i>	11
<i>Conclusion</i>	12
<i>Bibliographie</i>	13

Introduction

Acteur important depuis près de 60 ans dans la construction et l'entretien des infrastructures, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) représente plus de 400 entrepreneurs et fournisseurs œuvrant dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de lignes de transport d'énergie. Ils exécutent environ 90 % du volume total de ces travaux octroyés au secteur privé. Il s'agit de la plus importante association œuvrant dans le secteur du génie civil.

Seulement sur la Côte-Nord, la Commission de la construction du Québec recense près de 100 entrepreneurs en génie civil (CCQ, 2000, p. 39).

L'Association rend à ses membres divers services de recherche et d'information sur des aspects techniques, administratifs et juridiques. Ceci a pour but de les encourager à proposer aux donneurs d'ouvrage des bâtisseurs renseignés, compétents et fiables. À cet égard, l'ACRGTQ participe également à plusieurs regroupements et comités de concertation ayant pour but d'améliorer les pratiques de l'industrie pour le bénéfice de ses membres et de la communauté.

Commissaire à l'Énergie et aux Ressources Québecois Jean Proulx

Un lien étroit avec l'histoire

Les entrepreneurs membres de l'ACRGTQ ont acquis et démontré une expertise lors de la construction des ouvrages hydroélectriques du Québec. D'ailleurs, l'histoire des entrepreneurs du Québec est étroitement liée à celle de la modernisation de notre société. À chaque fois que le Québec a connu un développement important, les entrepreneurs en ont été les artisans privilégiés en tant que bâtisseurs des infrastructures qui ont permis d'améliorer grandement la qualité de vie de nos concitoyens faisant ainsi du Québec une société d'avant-garde.

L'ACRGTQ remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'avoir accepté de l'entendre. Elle sera heureuse de collaborer avec la Commission afin de répondre aux interrogations relevant de son expertise.

Respect de l'équilibre

L'Association ne se prononcera pas sur le côté technique du projet. Dans ce mémoire, elle n'abordera que la nécessité de poursuivre le développement de notre potentiel hydroélectrique qui amène d'importantes retombées tant au niveau économique que social. L'ACRGTQ s'intéresse à ces consultations car elle croit qu'Hydro-Québec propose un développement hydroélectrique qui respecte le difficile équilibre entre l'économie et la satisfaction des communautés.

Étant donné que la société d'État assure que le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc satisfait aux trois conditions essentielles auxquelles un projet doit répondre pour être réalisé, soit être rentable, être acceptable du point de vue environnemental et être accueilli favorablement par les communautés locales (Hydro-Québec, *Résumé d'avant-projet*, novembre 2001, p. 3), l'ACRGTQ donne son appui à cette réalisation.

Des besoins essentiels

Comme l'historien québécois Jean Provencher l'a déjà souligné, la construction des centrales Bersimis dans les années 50 était essentielle (Provencher, 1994, p. 50). Sans ces projets, le Québec n'aurait pas pu continuer adéquatement son développement économique et social. Il était, à l'époque, urgent d'acheminer de l'énergie en Gaspésie car la Compagnie de pouvoir du Bas-Saint-Laurent était menacée de ne plus pouvoir répondre à la demande.

Comme l'a si bien dit Gaëtan Lafrance de l'Institut national de recherche scientifique de l'Université du Québec, on ne peut concevoir une société moderne sans électricité. Il rappelle même que plusieurs ont établi un parallèle entre consommation d'électricité et espérance de vie (Lafrance, 2000, p. 10).

On peut affirmer sans crainte de se tromper que le Québec poursuivra son développement au cours des années à venir et que ses besoins énergétiques ne feront que croître. Les centrales Bersimis, qui font partie des doyennes de notre production hydroélectrique, peuvent à nouveau jouer un rôle dans notre développement. Il est important de regarder ces projets de développement, comme tous les autres, en fonction des besoins en énergie futurs et non actuels. La raison est fort simple, l'étude de ces projets et la construction de ces infrastructures nécessitent souvent plusieurs années.

Dans son dernier plan stratégique, Hydro-Québec prévoit une croissance moyenne de la demande d'électricité de 1,4 % par année (Hydro-Québec, 1999, p. 16). En 1999, cette croissance a été de l'ordre de 3,5 % (Hydro-Québec, 2000b, p. 19). Tôt ou tard, le Québec consommera plus d'énergie qu'il peut en produire. Et c'est dès aujourd'hui qu'il faut réagir et non lorsque nous en manquerons. En 1999, les besoins internes du Québec en énergie étaient de l'ordre de 147 TWh alors que le parc d'installations appartenant à Hydro-Québec pouvait fournir 151 TWh. Cette donnée exclut donc l'apport de Churchill Falls, mais aussi les besoins en exportation. En 2004, les besoins internes du Québec seront de 164 TWh (Hydro-Québec, 1999, p. 36).

Une expertise québécoise

Dans un livre intitulé «Ils ont bâti le Québec», l'historien Jean Provencher écrivait il y a quelques années à propos des entrepreneurs du Québec. Il y faisait le portrait de ces hommes et de ces femmes qui ont collaboré étroitement à l'érection des infrastructures du Québec telles que le Pont Laviolette à Trois-Rivières, l'Autoroute transcanadienne, le métro de Montréal et le complexe La Grande, pour ne nommer que ceux-ci.

Déjà, lors de la construction de Bersimis 1 et 2 dans les années 1950, les firmes de construction se sont démarquées, comme le rappelle Jean Provencher. Ces ouvrages ont fait l'admiration de tous car il s'agissait à l'époque d'un travail gigantesque jamais vu auparavant. On vint du monde entier pour s'enquérir des méthodes de construction utilisées (Provencher,

1994, p. 51). En sept ans, on a tracé plus de 400 kilomètres de chemins, élevé 6 barrages, construit une ville pour loger le personnel, percé un tunnel de 82 mètres et une caverne de 172 mètres. À travers le monde, Hydro-Québec et le génie civil québécois confirmaient alors leur avancement technologique.

Dès le début de son histoire, le Québec s'est forgé une solide réputation d'expert dans la conception et la construction d'infrastructures. D'ailleurs, plusieurs membres de l'ACRGTQ exportent actuellement leur savoir-faire aux États-Unis. Il est important de maintenir cette expertise québécoise.

Mais justement, notre industrie est de plus en plus mal en point. En génie civil, le nombre d'heures travaillées ne cesse de diminuer. Sur la Côte-Nord, la baisse a été de 20 % l'an dernier (CCQ, 2000, p. 25). Dans l'ensemble du Québec, la situation est pire. À la grandeur de la province, l'activité en génie civil décroît depuis 1991.

À cette époque, on comptait 22,2 millions d'heures travaillées par année. Aujourd'hui, on n'en compte plus que 13 millions, soit une baisse d'environ 40 % en moins de 10 ans (CCQ, 1999, p.9) (CCQ, 2000, p. 22)! Nombreux sont les entrepreneurs qui ferment leurs portes. Si rien n'est fait, le Québec perdra une solide expertise acquise par deux générations de bâtisseurs. L'industrie ne peut conserver son leadership sans réaliser de projets.

À lui seul, le secteur du génie civil concourt à supporter plus de 20 000 emplois dont certains très spécialisés (CCQ, 1999, p. 62). Ce secteur pourrait à nouveau revivre. En choisissant de favoriser le développement, chez nous, de l'hydroélectricité, le Québec fera un choix aux multiples avantages économiques et environnementaux dans un domaine où il est un chef de file. Il sera alors plus que jamais maître chez lui.

De sévères critères environnementaux

Lorsqu'une société responsable fait des choix, elle doit non seulement tenter de tirer le maximum de son potentiel mais aussi le meilleur! Avant toute chose, il faut accepter le fait qu'il n'existe aucune action sans conséquences. La production d'énergie nécessite des compromis. Il s'agit de choisir la solution qui profitera le plus à la communauté tout en nuisant le moins possible.

Nous croyons que l'hydroélectricité constitue une des solutions importantes à la diminution des émissions de gaz à effet de serre qui amincissent la couche d'ozone. Le respect, par le Canada, de ses engagements en matière de réduction de cet agent pollueur va coûter très cher. Mais le Québec peut tirer avantage de sa situation. Selon Richard Loulou, chercheur à l'Université de Montréal qui a étudié la stratégie la moins coûteuse pour respecter nos engagements de Kyoto :

«Le Québec pourrait ressortir avec une facture totale à peu près nulle, les revenus égalant les investissements, à condition de miser sur l'hydroélectricité.» (Gagnon et autres, 2000)

Il ne faut pas se le cacher, Hydro-Québec n'est plus dans une situation de surproduction en électricité. Il devient donc nécessaire et urgent de mettre en branle le projet de la Toulouste sinon, il faudra s'attendre à ce que d'autres centrales thermiques fassent leur apparition dans le paysage québécois. Beaucoup plus rapides à construire et à mettre en circuit, il en demeure néanmoins qu'elles soient plus polluantes. Environnement Canada rappelle d'ailleurs que l'accès à des sources d'énergie renouvelables, ou non fondées sur le charbon, revêt une grande importance dans nos futures émissions de gaz à effet de serre (ministère de l'Environnement du Québec, juin 2000).

Environ 80 % des pluies acides en territoire québécois et la moitié du «smog» de Montréal sont le fruit de la pollution atmosphérique du Mid-West américain et de l'Ontario (Francoeur, 5 juin 2000) (Delisle, 5 juin 2000.).

Heureusement, la production d'électricité québécoise est très majoritairement d'origine hydroélectrique.

David Anderson, ministre de l'Environnement du Canada, rappelait dernièrement que la pollution atmosphérique est également responsable annuellement de la mort de 5 000 canadiens et qu'elle est directement reliée à la hausse des maladies respiratoires (Presse Canadienne, juin 2000). Environnement Canada et Greenpeace s'inquiètent également de l'impact du réchauffement de la planète qui est directement relié à la pollution atmosphérique.

Le dernier enjeu soulevé est l'apparition de nouveaux insectes ravageurs et de nouveaux virus comme celui du Nil (Perreault, 6 juin 2000). Selon Greenpeace, la Malaria et plusieurs autres maladies tropicales infectieuses se rapprocheraient de nos frontières (Greenpeace, 2000). L'organisme relie directement ce danger aux changements climatiques. La pollution atmosphérique a des conséquences qu'on ne soupçonnait guère et dont il faut tenir compte maintenant.

Au début des années 1970, Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ) ont mobilisé 200 scientifiques et consacré quelque 250 millions de \$ en études environnementales et en mesures d'atténuation des impacts négatifs (Les bâtisseurs du millénaire, octobre 1999, p. 23).

Les critères environnementaux de la société d'État sont parmi les plus élevés au monde. Aucun projet ne voit le jour sans que des études d'impact environnemental soient faites et qu'ils aient trouvé des solutions concrètes pour respecter ces critères.

D'ailleurs, l'implantation du barrage et de la centrale du projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc confirme la ligne de pensée d'Hydro-Québec. Ils seront construits sur une rivière déjà régularisée et vouée à la production hydroélectrique générant ainsi moins d'impacts environnementaux que si le projet était réalisé sur une nouvelle rivière.

Comme tout projet majeur, il entraînera quelques effets négatifs qui seront par contre limités.

Des retombées importantes

À cet avantage environnemental s'ajoute l'avantage économique. Lorsque Hydro-Québec réalise des profits, c'est dans l'intérêt de tous ses actionnaires, soit l'ensemble des Québécois, qui bénéficient de cet argent par le biais des programmes sociaux et des autres investissements du gouvernement.

Pour ce projet évalué à 600 millions de \$, 400 millions seront versés en salaires et en achats de biens et de services pour des retombées économiques évaluées à 211,2 millions de \$ dans la région dont 119,4 en retombées directes. Pas moins de 1 000 années-emplois seront créés sur la Côte-Nord de 2001 à 2005.

L'implantation de projets majeurs amène son lot de protestation comme, par exemple, dans les années 70, lors de la mise en chantier de la Baie James. Une contestation qui se déroule à une époque où de nombreux groupes environnementaux et autres se découvrent une audience mondiale. Les répercussions sur le mode de vie traditionnel des 6 000 autochtones vivant sur le territoire ajoutent à la controverse (Les bâtisseurs du millénaire, octobre 1999, p. 33).

Toutefois, pour l'aménagement de la Toulnostouc, l'étroite collaboration entre Hydro-Québec et le milieu d'accueil a permis d'obtenir l'accord de plusieurs organismes. La société d'État a signé l'*Entente Pesamit* avec le Conseil de bande de Betsiamites et l'*Entente Toulnostouc* avec la MRC de Manicouagan.

Conclusion

Avec quelque 20 000 employés travaillant chaque jour au mieux-être des sept millions de Québécois, Hydro-Québec est une entreprise qui regarde vers demain mais qui a aussi un avenir prometteur. Ses installations hydroélectriques sont devenues des incontournables lorsqu'on pense au développement social et économique du Québec. En résumé, l'ACRGTO réitère ses propos et appuie sans réserve l'aménagement hydroélectrique de la Toulousteuc.

Bibliographie

- ASSEMBLÉE NATIONALE, *Débats de la Commission de l'économie et du travail*, 27 janvier 2000, <http://www.asnat.qc.ca/fr/publications/debats/>.
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, *Analyse de l'industrie de la construction au Québec 1997*, Montréal, 1998, 97 p.
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, *Analyse de l'industrie de la construction au Québec 1999*, Montréal, 2000, 98 p.
- DELISLE, Normand, « Gaz à effet de serre, Québec veut que le reste du Canada fasse ses efforts », *Canoë*, 5 juin 2000, http://www.canoec.ca/TopoPolitique/juin5_environment_CP.html/.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Le Québec subit la pollution atmosphérique de ses voisins », *Le Devoir*, Montréal, 5 juin 2000.
- GAGNON, Solange et autres, « Le réchauffement de la planète », *Découverte*, Montréal, Radio-Canada, <http://radio-canada.ca/tv/decouverte/>.
- GREENPEACE, *Changements climatiques*, Toronto, 2000, http://www.greenpeacecanada.org/f/campaigns/climate_energy/climate.html/.
- HYDRO-QUÉBEC, *Hydro-Québec, Plan stratégique 2000-2004, mieux servir nos clients*, Montréal, 1999, 60 p.
- HYDRO-QUÉBEC, *Rapport de performance environnementale 1999, toute notre énergie pour réussir*, Montréal, 2000, 46 p.
- HYDRO-QUÉBEC, *Rapport annuel 1999. Toute notre énergie pour réussir*, Montréal, 2000b, 102 p., http://www.hydroquebec.com/publications/rapport_annuel/1999/index.html/.
- LAFRANCE, Gaëtan, « L'électricité, premier vecteur de croissance et de démocratisation », *Forces*, Montréal, Société d'édition de la revue Forces, no 126, 2000, pages 7-12.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, *Le Québec face aux changements climatiques*, Québec, décembre 1999, 7 p.
- PERREAULT, Mathieu, « La planète sous l'effet de serre », *La Presse*, Montréal, 6 juin 2000, p. A 1.
- PROVENCHER, Jean, *Ils ont bâti le Québec*, Québec, Septentrion, 1994, 189 p.
- VEYRON, Bernard, *Les bâtisseurs du millénaire*, St-Laurent, Édition Transcontinental, Octobre 1999, 160 p.